

## Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 03/06/2015

### **BIC – Champ d'application et territorialité – Exonérations – Entreprises ou activités implantées dans certaines zones du territoire – Entreprises nouvelles**

---

#### **Positionnement du document dans le plan :**

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux

Champ d'application et territorialité

Titre 8 : Exonérations

Chapitre 1 : Entreprises ou activités implantées dans certaines zones du territoire

Section 1 : Entreprises nouvelles implantées dans certaines zones du territoire

#### **1**

En vue d'encourager la création d'entreprises, l'[article 44 sexies du code général des impôts](#) prévoit un régime d'allègement de l'imposition des bénéficiaires en faveur des entreprises qui se créent dans certaines zones et pendant certaines périodes.

#### **10**

Sont examinés dans la présente section :

- les entreprises et les zones éligibles ( Sous-section 1, cf. [BOI-BIC-CHAMP- 80-10-10-10](#)) ;
- le caractère nouveau de l'activité et les conditions de détention du capital (Sous-section 2, cf. [BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-20](#)) ;
- la portée et le calcul des allègements fiscaux (Sous-section 3, cf. [BOI-BIC-CHAMP-80-10-10-30](#)).